

MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

- 1971  
10 nov. — Arrêté n° 666/MFP portant promotion dans le corps du personnel de l'administration générale ..... 708  
Arrêtés et décisions portant intégrations, titularisations, avancement automatique d'échelon et reclassement, admissions, suspension de fonctions et acceptation de démission .... 708

MINISTERE DE L'ECONOMIE RURALE

- 1971  
22 nov. — Arrêté n° 18/MER portant approbation et mise en application d'un règlement intérieur ..... 712

**DIVERS**

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- 1971  
10 nov. — Arrêté n° 180/PR/MEN portant renouvellement, suppression et attribution de bourses togolaises d'études supérieures à l'université de Dakar ..... 720  
16 nov. — Arrêté n° 182/PR/MEN portant renouvellement ou suppression de bourses d'études à l'école des assistants d'élevage de Bamako et à l'institut polytechnique rural de Katibougou (République du Mali) ..... 720

MINISTERE DES FINANCES, DE L'ECONOMIE ET DU PLAN

- 1971  
19 nov. — Arrêté n° 338/MFEP/DOM portant occupation temporaire d'un terrain domanial situé à Nuatja ..... 720

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES MINES,  
DES TRANSPORTS, DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

- 1971  
20 nov. — Arrêté n° 34/MTP/TP/AAU portant approbation du projet de lotissement d'un terrain appartenant à la collectivité zigui Agbon sis à Lomé-Tokoin ..... 720  
20 nov. — Arrêté n° 35/MTP/TP/AAU portant approbation du projet de lotissement d'un terrain appartenant à la famille Kpofon Koffi sis à Mission-Tové ..... 221  
3 déc. — Arrêté n° 36/MTP/DMG/SIM ouvrant une enquête de commodo et incommodo concernant l'installation d'une salle de projection de cinéma entièrement couverte par la SO.TO.IN.CO.TRA à Lomé, Rue de Bè ..... 221

**PARTIE NON OFFICIELLE**

**AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES**

- Avis d'appel d'offres (Construction des bâtiments d'énergie et des blocs techniques pour les stations faisceau Hertzien des P.T.T.) ..... 221  
Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculation et de bornage) ..... 221  
Récépissé de déclaration d'association (Association des agents de marques automobiles du Togo) ..... 724  
Récépissé de déclaration d'association (Syndicat des travailleurs du centre national de perfectionnement professionnel) ..... 724  
Récépissé de déclaration d'association (Union des infirmes du Togo) ..... 724  
Récépissé de déclaration d'association (Union fraternelle des ressortissants de Gboto résidents à Lomé) ..... 724  
Banque Commerciale du Ghana (Bilan au 30 septembre 1971) ..... 725  
Banque Togolaise de Développement (Bilan au 30 septembre 1971) ..... 725

**PARTIE OFFICIELLE**

**ACTES DU GOUVERNEMENT  
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**

**LOIS, DECRETS, ORDONNANCES, ARRETES ET DECISIONS**

**ORDONNANCES**

ORDONNANCE N° 45 du 13-11-71 portant ratification du protocole additionnel à la constitution de l'Union Postale Universelle et des actes de l'Union, signés à Tokyo le 14 novembre 1969.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 portant abrogation de la constitution,

Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967 portant désignation du Président de la République ;

Le conseil des ministres entendu,

**ORDONNE :**

Article premier — Sont ratifiés, le protocole additionnel à la constitution de l'union postale universelle ainsi que les actes de l'union, adoptés au congrès de Tokyo et signés le 14 novembre 1969.

Ces actes sont énumérés ci-après :

- Le règlement général de l'union postale universelle,
- La convention postale universelle,
- L'arrangement concernant les lettres et boîtes avec valeur déclarée,
- L'arrangement concernant les colis postaux,
- L'arrangement concernant les mandats de poste et les bons postaux de voyage,
- L'arrangement concernant les virements postaux,
- L'arrangement concernant les envois contre remboursement,
- L'arrangement concernant les recouvrements,
- L'arrangement concernant le service international de l'épargne,
- L'arrangement concernant les abonnements aux journaux et écrits périodiques.

Art. 2 — La présente ordonnance sera exécutée comme loi de la République togolaise et publiée au Journal officiel.

Lomé, le 13 novembre 1971

Général Etienne Eyadéma

ORDONNANCE N° 46 du 13-11-71 portant approbation du compte administratif du budget général du Togo pour l'exercice 1966.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967 ;

Vu les ordonnances n° 15 et 16 du 14 avril 1967 ;

Vu la loi organique n° 60-29 du 5 août 1960 relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 65-25 du 3 décembre 1965 portant loi de finances pour l'exercice 1966 ;

Sur proposition du ministre des finances, de l'économie et du plan ;

Le conseil des ministres entendu,